



## Cahier thématique – **LA GESTION DE SON ARGENT**

### **Le saviez-vous ?**

#### Budget :

- ❖ il permet de calculer les revenus et dépenses, et d'estimer l'argent qui reste pour les divers (imprévus, épargne, etc.)

#### Carte de débit :

- ❖ le montant dû est immédiatement déduit du solde du compte.

#### Carte de crédit :

- ❖ le montant dépensé n'est pas immédiatement déduit du compte, mais habituellement une fois par mois (possibilité de paiement partiel avec intérêts).

#### Crédit à la consommation:

- ❖ petit crédit sous forme d'un délai de paiement, d'un prêt ou d'un leasing : s'obtient par signature d'un contrat avec un prêteur qui a préalablement vérifié la solvabilité du client (capacité à rembourser ses dettes en 36 mois).

#### Dette :

- ❖ somme d'argent qui est due.

#### Endettement:

- ❖ somme d'argent qui est due et payée à échéances régulières (ex. crédit hypothécaire).

#### Surendettement:

- ❖ processus non contrôlé d'endettement en chaîne : incapacité de rembourser ses dettes et fréquent cumul de différentes formes d'emprunt.

### **Budget**

L'étude Juvenir 3.0 (2013) nous apprend qu'environ trois quart des jeunes (15-21 ans) en Suisse disent recevoir suffisamment d'argent de la part de leurs parents, et doivent donc rarement renoncer à un achat. Selon le niveau d'indépendance financière face aux parents, il y a quatre catégories de jeunes :

- pris en charge (besoins de base et spéciaux)
- gère un budget/argent de poche (selon ses besoins spéciaux)
- apporte un revenu complémentaire au domicile familial (contribution pour nourriture, logement)
- autonome

Les parents ont donc la tâche importante d'apprendre au jeune la valeur et la gestion de l'argent. Pour ce faire, ils peuvent utiliser l'argent de poche comme un outil éducatif qui calcule en fonction de l'âge et de l'affectation de cet argent (loisirs, dépenses utilitaires, etc.). Des ateliers de prévention sont prévus en complément dans les gymnases et les écoles professionnelles. Par ces intermédiaires, le jeune apprend ainsi à gérer son **budget** en différenciant les revenus des dépenses.

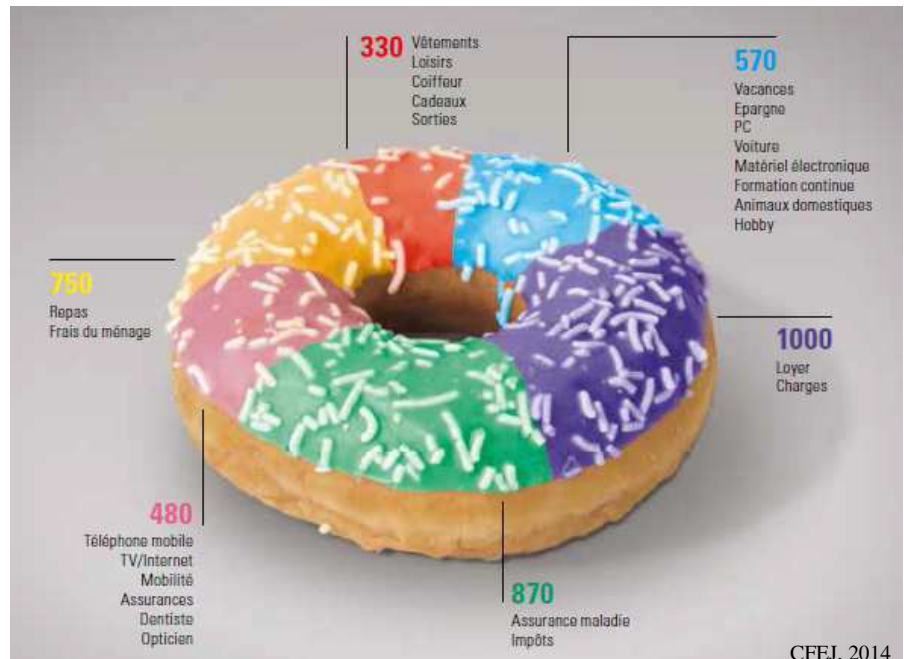


### Revenus :

- Salaires
- Allocations familiales, bourses, pensions alimentaires, rentes AI ou autres

### Dépenses :

- mensuelles
  - o frais fixes = indispensables (ex : nourriture, logement)
  - o frais variables = nécessaires (ex : transports)
- périodiques (ex : électricité)
- aléatoires (ex : vacances)



## Argent virtuel, consommation et risques

Les **crédits à la consommation** offrent diverses facilités de paiement, notamment :

- La **carte de crédit** est utilisée le plus souvent pour les achats en ligne, la réservation d'hôtels et de vols, etc.
- La carte client (≠fidélité) permet d'acheter à crédit et de payer à la fin du mois (voire paiements échelonnés avec intérêts).
- Le leasing est une forme de location qui permet d'utiliser, par exemple, une voiture pendant une durée déterminée pour un nombre déterminé de kilomètres, et de la rendre à la fin du contrat. L'autre forme de leasing est un contrat de location-vente : l'utilisateur peut décider d'acheter la voiture en fin de contrat.

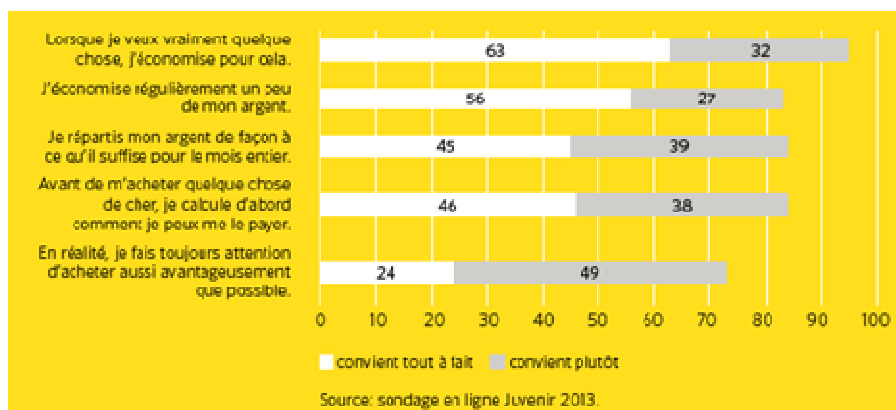
La loi oblige la banque à vérifier la situation financière du client et à lui refuser un crédit à la consommation si cela contribue au surendettement. De plus, la banque n'accorde pas de crédit à une personne mineure sans l'accord écrit de ses représentants.

Cependant, ces mesures de protection semblent moins bien appliquées lors des demandes de carte de crédit, dont le détenteur ou la détentrice sera plus enclin-e à se retrouver en situation de surendettement. Pour mieux contrôler son utilisation de la carte de crédit, le jeune peut en obtenir une qui est prépayée et qui s'arrête donc de fonctionner lorsque l'argent qu'il a versé a été dépensé.



## Endettement et surendettement

Selon plusieurs études, la gestion du budget chez les jeunes (15-21 ans) a tendance à être réfléchie et prudente (voir le graphique ci-dessous) : « Malgré des revenus plus modestes, les jeunes ne semblent pas avoir davantage de **dettes** que leurs aînés. Loin de l'image consumériste qu'on leur colle parfois, les jeunes semblent privilégier la simplicité plus ou moins volontaire ou l'aide de proches plutôt que de recourir à des petits crédits. » (Henchoz et Wernli, 2012).



Cependant, le jeune peut également se retrouver en situation d'**endettement** non contrôlé. Il peut être mis en poursuite, après plusieurs rappels, via l'Office des poursuites de sa région qui pourra procéder à une saisie sur les biens et/ou le salaire du débiteur. Si la saisie est impossible car le revenu n'est pas suffisant, il sera alors qualifié de personne « insaisissable » et une reconnaissance de dettes sera fournie au créancier (celui à qui on doit de l'argent) qui peut demander remboursement pendant 20 ans.

Si l'endettement devient excessif et incontrôlable, la situation se transforme en **surendettement** et le débiteur est obligé de vivre avec un revenu minimal. Les impôts en sont exclus, ce qui les place parmi les principales factures impayées. En effet, toute personne, même mineure, doit payer des impôts dès qu'elle a une activité lucrative qui n'est pas équivalente à de l'argent de poche. Le surendettement peut provenir d'une surconsommation, de comportements addictifs (jeu excessif, achats compulsifs, etc.), de problèmes de santé physique et/ou mentale (arrêt maladie, diminution du pourcentage de travail, etc.), d'une mauvaise connaissance de la manière de remplir ses devoirs et obligations (gestion administrative): le surendettement est dû très souvent à de multiples facteurs.

### Quelques questions pour lancer le débat...

- Comment prévenir le surendettement chez les jeunes ?
- Est-ce que la publicité pour le crédit à la consommation devrait être interdite ?
- Quelle importance attribuez-vous à l'indépendance financière des jeunes par rapport aux parents ?
- Les jeunes ont-ils un comportement plus "à risque" que les autres catégories d'âge ?
- Un jeune doit-il apporter un revenu complémentaire au ménage familial (parents) ?

### Sources

- [www.dettes.ch](http://www.dettes.ch), [www.csp.ch](http://www.csp.ch), [www.vd.ch/dettes](http://www.vd.ch/dettes)
- Etude Juvenir 3.0 – *L'argent, un sujet sans importance ?*
- Henchoz, C., Wernli, B. (2012). *L'endettement des jeunes est-il supérieur à celui des adultes en Suisse ?* La Vie économique.
- Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse CFEJ (2014). *Critiques ou manipulés ? Pour de jeunes consommateurs responsables.* Confédération suisse : Berne.